

*Le Consul général de Suisse à Naples, G. Meuricoffre,
au Conseil fédéral*

R

Naples, 18 juin 1849

En continuation de ma dépêche du 14 courant¹, j'ai l'honneur de remettre ci-joint à Vos Excellences un pli à l'adresse de la haute Assemblée fédérale renfermant la pétition des citoyens suisses établis ici² dont ma susdite dépêche a entretenu Vos Excellences, et dont elles pourront juger par la copie ci-jointe. Comme cette pétition concerne l'intérêt commun de tous les ressortissants de cette agence générale, je n'ai pas cru devoir me refuser à la transmettre moi-même à sa destination par l'entremise de Vos Excellences.

Je me permets de recommander cette pétition à Vos Excellences de la manière la plus particulière et de les prier instamment de vouloir bien l'appuyer de leur influence devant les deux Conseils de l'Assemblée fédérale. Ce côté de la question des capitulations mérite toute leur attention. Les intérêts suisses engagés ici sont des plus nombreux et des plus importants. Il y a d'abord les fabriques considérables de Piedimonte d'Alife, de Salerne, d'Augri et de Scafati. Ce sont des filatures et tissages de coton et de lin, des imprimeries d'indiennes et teintureries. Les articles qui y sont fabriqués sont ceux de qualité courante, de sorte qu'ils ne font concurrence qu'aux produits anglais de même nature et non aux importations suisses qui se font dans des qualités beaucoup plus fines.

Outre ces grands établissements il y en a une foule d'autres moins importants: filatures, blanchisseries, teintureries, confiseurs, horlogers, lithographes, etc. Plusieurs maisons de commerce dont quelques unes du premier rang ont des Suisses pour chefs et associés. Comme les Suisses en général emploient volontiers des compatriotes, un nombre considérable de commis, de contremaîtres et d'ouvriers de tout genre sont occupés dans ces fabriques, ces ateliers et ces bureaux, sans compter ceux qui travaillent dans d'autres établissements appartenant soit à d'autres étrangers, soit à des Napolitains. Enfin il se trouve ici beaucoup de domestiques suisses.

En résumé, parmi les étrangers de toutes les nations résidents dans le Royaume de Naples, les Suisses sont ceux qui ont les intérêts les plus considérables et qui sont les plus nombreux, à l'exception peut-être des Français, quant au nombre seulement. Beaucoup de Suisses sont aussi établis en Sicile.

Mais il y a un autre côté par lequel la Suisse souffrirait d'une manière sensible, si la question des capitulations devait mal disposer envers elle le gouvernement napolitain. On comprend facilement qu'une des premières mesures que celui-ci pourrait adopter dans ce cas, c'est de mettre des obstacles à l'importation des produits suisses, en les frappant par exemple de droits d'entrée augmentés. La valeur

1. Non reproduite.

2. De juin 1849, portant 68 signatures (E 2/2329).

28 JUIN 1849

75

annuelle de ces importations peut s'évaluer à plusieurs millions de francs. Elles consistent principalement en mousselines et broderies de Saint-Gall, percales, mouchoirs, horlogerie et bijouterie. Ce commerce important, qui souffre déjà de plusieurs entraves par suite de l'absence d'un traité qui le mette sur le pied de celui des nations les plus favorisées, serait arrêté tout à fait par de nouveaux obstacles et les conséquences en seraient à coup sûr fâcheuses pour l'industrie de la Suisse.

La pétition à l'Assemblée fédérale et cet aperçu, quelque sommaire qu'il soit, pourront, je l'espère, convaincre Vos Excellences de l'intérêt considérable qu'a la Suisse à ne pas altérer ses relations amicales avec le Royaume des Deux-Siciles. J'ose croire que l'Assemblée fédérale appréciera également cet intérêt à toute sa portée et saura ainsi éviter à la Suisse et à ses ressortissants tous les dommages qui pourraient être à craindre.